

Selon la représentante guatémaltèque, on cherchait ainsi à empêcher son gouvernement de remplir ses engagements à l'égard du respect de la souveraineté de son peuple.

Canada et Guatemala

Tout en émettant des commentaires sur le Guatemala et le El Salvador, un membre de la délégation canadienne a remercié les gouvernements de ces deux pays pour leur coopération. Le délégué canadien a ajouté que cette coopération était un signe du respect que portent le Guatemala et le El Salvador à la communauté internationale et à ses inquiétudes. La déclaration canadienne ne comprenait aucune critique et aucune évaluation du rapport Colville. Par contre, on a noté dans cette déclaration que les personnes responsables des violations des droits humains, y compris celles qui font partie des forces de l'ordre, doivent être poursuivies devant les tribunaux et punies en conséquence.

Le Canada a co-parrainé par ailleurs avec l'Autriche, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne, une résolution condamnant le Guatemala. Mais l'Irlande a retiré son appui à la résolution telle qu'amendée par la suite. En effet, la résolution originale demandait aux gouvernements de ne pas fournir d'armes ou d'assistance militaire à toutes les parties au conflit au Guatemala, et ceci dans le but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans ce pays. La délégation américaine s'est objectée à cette formalation. La délégation américaine a suggéré de la remplacer en proposant qu'on demande plutôt à tous les États de contribuer à l'amélioration des droits de l'homme au Guatemala en ne s'émissant d'aucune façon dans les affaires internes du Guatemala qui puisse prolonger ou intensifier le conflit armé.

Apparemment, le Canada a fait des pieds et des mains pour accommoder la délégation américaine et ses objections à la résolution originale. Le comportement de la délégation canadienne sur ce point précis vient en contradiction avec la recommandation qu'avait faite plutôt en janvier '85 au gouvernement canadien le Comité inter-églises sur les droits de l'homme en Amérique latine. Le Comité inter-églises avait demandé au gouvernement canadien de co-parrainer à la commission une résolution qui condamne vigoureusement les violations des droits de l'homme au Guatemala.

Peuples autochtones et autodétermination

La manière dont le Canada traite ses nations autochtones a été critiquée par des porte-parole de trois organisations internationales à la 41^e session lorsqu'il a été question à l'ordre du jour du droit des peuples à l'autodétermination et de son application aux peuples sous occupation étrangère, domination externe ou sous le joug du colonialisme.

Ainsi, Ben Andrew, du Conseil national inuit du Labrador, a pris la parole à titre de membre du Conseil des quatre directions (Four Directions Council). Il a déclaré que son peuple avait été colonisé et subjugué depuis trente ans par des étrangers, y compris par les gouvernements qui se sont succédés, les missionnaires et la police. Il a mentionné le taux élevé de